

nistrative, avec quelques égards sans doute, mais enfin comme prisonnier.

Voici maintenant que, d'un autre côté, on annonce la création à Odessa d'un évêché catholique dont serait chargé Mgr Symon.

La nouvelle est complètement imaginaire.

Le conflit qui s'est produit à Plozk a des causes assez lointaines. Il se rapporte à la question, toujours si passionnante, de l'usage de la langue polonaise ou de la langue russe dans les cérémonies religieuses.

Une convention avait été conclue, au mois d'avril dernier, entre le Saint-Siège et la Russie, à propos de faits qui s'étaient produits en divers endroits, mais surtout dans le diocèse de Minsk. Ce diocèse, supprimé en 1867 par le gouvernement et incorporé au diocèse de Wilna, a été fort éprouvé. Des intrus, que dirigeait le célèbre Zylinski, intrus lui-même, ont bouleversé toutes les règles canoniques et introduit la langue russe dans la prédication et dans les cérémonies religieuses qui ne sont pas absolument liturgiques. Vainement les fidèles, attachés depuis des siècles, à la langue polonaise, se sont plaints et ont réclamé. Plus de cinquante mille catholiques ont cessé d'avoir aucun rapport avec les prêtres imposés par le gouvernement.

En juillet 1877, le Saint-Siège avait élevé la voix et promulgué le décret, interdisant formellement l'usage de la langue russe; mais la voix du Souverain Pontife ne fut pas écoutée; peut-être même ne fut-elle pas entendue.

Enfin, en 1882, à l'occasion de la nomination de nouveaux évêques, on obtint du gouvernement la destitution de Zylinski. L'administration du diocèse de Minsk fut confiée à l'archevêque de Mohilow. Le Pape espérait qu'on tiendrait compte des observations qu'avaient provoquées les abus commis contre la liturgie. Mais le décret de 1877 n'a pu encore être promulgué. Le gouvernement entend faire employer la langue russe dans les cérémonies essentielles au culte. Les évêques en sont réduits à laisser les paroisses dépourvues de pasteurs ou bien dirigées par des prêtres dont les procédés offensent l'autorité pontificale souveraine et blessent les sentiments des populations.

L'accord conclu l'année dernière rendait à la langue latine la place injustement donnée à la langue russe dans la liturgie. Mais comment faire pour la prédication et pour le catéchisme? Mgr Symon a dit aux prêtres d'employer la langue de leurs paroissiens. Il avait d'ailleurs, nous assure-t-on, promulgué le décret de 1877.

Voilà les motifs des mesures rigoureuses prises contre ce prélat distingué autant que pieux et zélé.

Le Saint-Siège réclame en invoquant la justice, qui est chère à l'empereur. Le ministre russe près du Vatican, M. de Tcharikoff, a, comme son prédécesseur, des intentions conciliantes. Il y a en cause des intérêts généraux et des questions de dignité personnelle. En Russie, on comprend de mieux en mieux l'esprit de loyauté qui anime la politique du Vatican; aussi voulons-nous espérer qu'on parviendra à dissiper le conflit dont les victimes sont un évêque justement vénéré et une population pleine de foi.